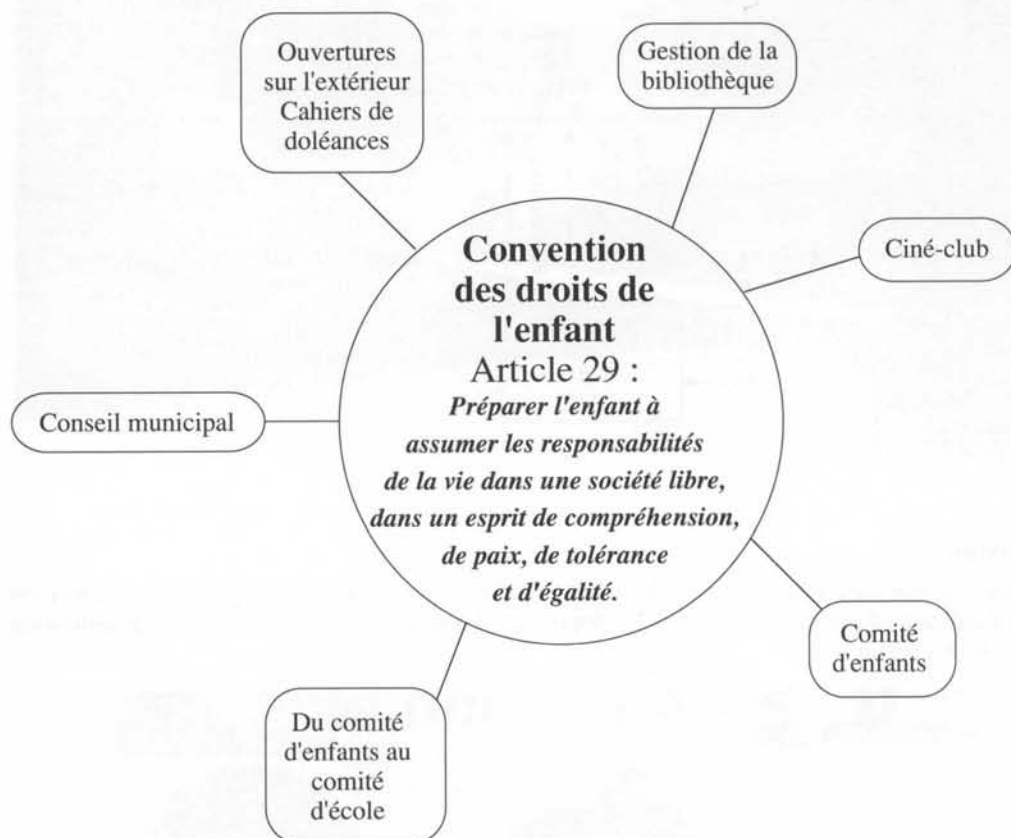


Pour une éducation à la citoyenneté



Vous avez dit « **Droit à la parole** », « **Liberté d'association** » dans le cadre vécu de la Convention ?

La problématique :

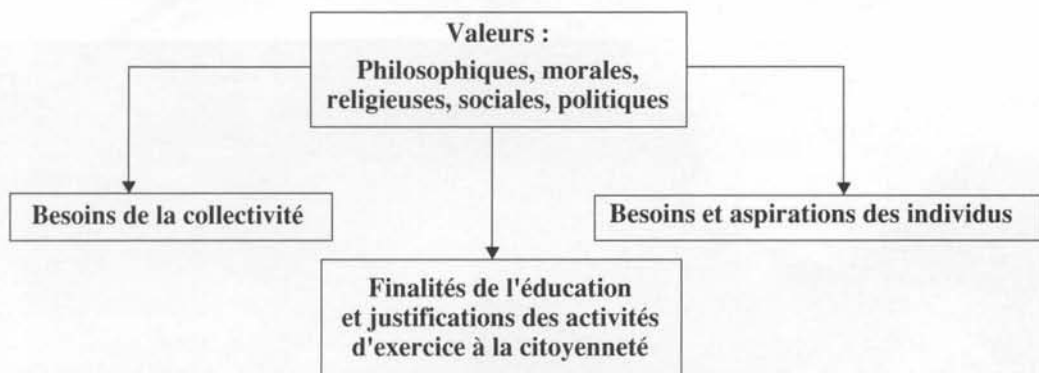
exercice de la citoyenneté dans les écoles pour et par la vie ?

Enjeu d'importance à l'école primaire, l'expérience vécue d'éducation à la citoyenneté produit certainement des effets à longs termes.

Ne faut-il pas considérer que l'apprentissage conduisant l'enfant vers une réelle gestion de sa propre vie dans les voyages scolaires, capitalisant son droit à l'expression, le réel pouvoir de ses propositions, est affaire de longévité, d'évolution lente et suivie, mais aussi de confrontations permanentes sur des terrains d'expérimentation où sont testées, sollicitées voire même revendiquées quelques-unes de ces *vertus éducatives* chères à Jean Vial : *sa faculté d'engagement, son opiniâtreté, son sens de la coopération, sa recherche créative de solutions originales à des problèmes de vie réelle répondant à ses besoins et sa sensation d'appartenance à une collectivité, une communauté agissante.* (Intervention université d'été 1989 à Paris sur la Convention des droits de l'enfant.)

Relations entre les valeurs, les besoins, les finalités de l'éducation et les justifications des activités de citoyenneté

(Adaptation schématique tirée de *Éducation et travail productif, Unesco*).



Le cadre d'une expérience

L'école Jean-Rostand à Saint-Philbert de Grand-Lieu, en Loire-Atlantique : deux cents enfants environ, huit enseignants les encadrant, des intervenants extérieurs (arts plastiques, éveil, bibliothèque), une responsable bibliothécaire.

Ici, depuis un certain nombre d'années, se pratiquent dans les programmes du CP au CM2 des activités basées sur l'apprentissage de la démocratie dans l'exercice d'une citoyenneté quotidienne :

- Comité d'enfants.
- Gestion de la bibliothèque par les cours moyens.
- Cinéclub entre midi et quatorze heures pour grands et petits avec des responsables au CE et au CM du choix des films.
- Comité d'école ayant pris la décision d'accueillir des représentants du comité d'enfants.
- Conseil municipal d'enfants (depuis septembre 1989).

Pouvons-nous espérer travailler pour que l'école, partenaire de la famille et de la cité, dans un cadre « réel » d'actions, permette l'acquisition des valeurs démocratiques, mais aussi l'avènement de la Convention des droits de l'enfant ?

Chacune des activités institutionnalisées citées ci-dessus mérite une attention particulière : je traiterai dans ce présent article de la bibliothèque dont je suis la responsable sur le plan pédagogique, simple passerelle entre les enfants la gérant, la bibliothécaire les y aidant et le monde enseignant.





Quand les enfants s'organisent pour gérer une bibliothèque

Depuis l'année 1986 une bibliothèque existe dans le cadre de l'école. Qu'elle cherche encore sa vocation de BCD, c'est sûr, mais qu'elle soit devenue un cadre où **la parole de l'enfant a force de proposition**, c'est indéniable aussi.

Les données spatiales

Une salle est réservée à cet effet. La conception de l'aménagement, tant sur le plan stratégique que sur le plan matériel, est décidée par la documentaliste, les enfants et les parents intervenants.

Les principes gestionnaires

Une quinzaine d'enfants qui changent à chaque trimestre, deux responsables adultes permanents (une bibliothécaire, une enseignante, des intervenants annuels) sont garants de la marche quotidienne de la bibliothèque ouverte tout le jour et à toutes les récréations.

Voie transformative, la bibliothèque conçue comme outil d'exercice par l'enfant de **son pouvoir de responsabilité et de liberté** pose directement le problème de **la libre circulation dans l'école**.

Lieu d'exercice de la parole constructive de l'enfant

Article 29 : « Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de paix . » (Convention des droits de l'enfant)

Des élections pour le Comité des enfants ont lieu dans le cadre de la bibliothèque.

Les enfants se responsabilisent à part entière pour **tous les rouages** qui permettent à leur bibliothèque d'exister.

Il y a une réelle participation de leur responsabilité, par rapport :

• **Aux lois régissant le lieu**

Les responsables ont élaboré un règlement qui sera entériné par le Comité d'enfants, la fréquence **des liens** et **des interactions réciproques** entre diverses institutions de l'école et la communauté étant à mon avis souhaitable.

• **Au choix des livres**

Étude des besoins, des manques, des possibilités budgétaires, contact avec libraires, revues littéraires...

• **A l'organisation même de la bibliothèque et à sa bonne marche**

- Gestion des livres (sorties, rentrées).
- Accueil par les responsables des enfants de toute l'école.
- Organisation temporelle (plannings, emplois du temps).
- Formation à l'aspect « documentaliste », BCD.
- Affichage, expositions...
- Aspect culturel.
- Formation par les enfants « formés » de leurs successeurs (transmission des savoirs).
- Entraînement à la résolution des problèmes vécus, posés au cours de réunions régulières où l'interlocuteur adulte est « partenaire » (pratique consciente d'une coopération et d'une solidarité au service d'une œuvre à construire).

Un point capital, **la cohérence** : « *Qu'elle nous détermine, si nous voulons des citoyens, à faire vivre aux enfants une vie démocratique à l'école.* » (Francine Best citée par J.-P. Boyer dans *Chantiers 44*)

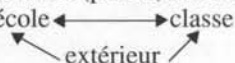
La pertinence des activités proposées et des moyens de communication mis en place devront permettre de favoriser les tâtonnements expérimentaux, la libre parole de l'enfant, la possibilité pour lui de transformer son lieu de vie afin qu'il réponde à la réalité de ses besoins.

Conclusion ouverte

Cet enfant que l'on retrouve dans la gestion d'une bibliothèque n'est-il pas le même que celui qui, dans certaines classes, peut gérer son propre travail, vit dans l'autonomie, a droit à l'expression, à la libre circulation, à l'aide du groupe ?

Une logique d'interactions réciproques efficaces ne donnerait-elle pas à sa libre parole un confort supplémentaire ?

La responsabilisation de l'enfant sur ses lieux de vie ne puisera-t-elle pas sa dimension dans les richesses intellectuelles, culturelles, pédagogiques dont il est le détenteur ? L'obligeant à mettre en œuvre les capacités acquises en différé (parole, écriture, argumentation...), celles-ci prenant alors force et signification, dans la réciprocité école



La préparation authentique de l'enfant à devenir un adulte-citoyen n'est-elle pas liée au développement de la communauté dans l'école, à la cohésion d'actions, dans le champ scolaire, répondant à cette préparation, à l'apprentissage par le vécu et les conflits qu'il engendre d'une réalité dynamisante dans ce qu'elle a d'application et d'implication ?

Alors l'école, cadre réel pour l'acquisition des valeurs démocratisantes ? Pourquoi pas terrain expérimental où la Convention des droits de l'enfant prendrait toute sa dimension, outil s'il en est un, riche d'évidences et d'ambivalences.

Jenny Le Gouëf